

Dr Denis ERNI
Ing. phys. Dipl. EPF / MBA
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

Personnel
Monsieur
Rémy Jaquier
Président du Grand Conseil vaudois
Rue du Valentin 61
1400 Yverdon-les-Bains

Estavayer-le-Lac, le 16 décembre 2018
http://www.swisstribune.org/doc/181216DE_RJ.pdf

Courrier de l'Avocat Assermenté affirmant représenter tous les élus du Grand Conseil

Monsieur le Président du Grand Conseil, cher Alumni EPFL,

Je vous remercie d'avoir accusé réception¹ de mon courrier/plainte² du 6 novembre 2018 contre les agissements de Me Christian BETTEX.

Depuis lors, j'ai reçu un courrier de Me Christian BETTEX sur lequel vous n'êtes pas copié.

Dans ce courrier, Me Christian BETTEX affirme³ avoir la Procuration de pouvoir représenter tous les élus du Grand Conseil et de pouvoir agir valablement en leur nom. Je vous ai mis en annexe une copie de ce courrier.

J'étais surpris que tous les élus du Grand Conseil aient décidé de violer leur Serment de respecter les Valeurs de la Constitution suisse et de la Constitution vaudoise en permettant à Me Christian BETTEX d'accorder des avantages aux membres de sa confrérie.

J'ai fait le contrôle auprès d'un Parlementaire pour contrôler s'il était au courant des agissements de Me Christian BETTEX.

En particulier, je lui ai demandé : *« s'il savait qu'il fallait faire une demande d'autorisation au Bâtonnier pour pouvoir porter plainte pénale contre un Président administrateur, membre de la confrérie à Christian BETTEX, qui viole le copyright »*.

Le parlementaire tombait des nues ! Il ne le savait pas et il était conscient qu'une telle demande violait le respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution ainsi que son Serment de Parlementaire de faire respecter les Valeurs de la Constitution.

J'ai par conséquent expliqué la situation à Me Christian BETTEX et je vous transmets la copie⁴ du courrier que je lui ai envoyé.

¹ http://www.swisstribune.org/doc/181127RJ_DE.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/181106DE_RJ.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/181204CB_DE.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/181212DE_CB.pdf

Ce Parlementaire n'aurait jamais donné Procuration à Me Christian BETTEX de pouvoir lui faire violer son Serment de respecter les Valeurs de la Constitution fédérale, alors que Me Christian BETTEX l'affirme.

Par la présente, je vous informe de plus officiellement que Me Christian Bettex fait l'objet d'une plainte pénale depuis que j'ai appris que : « *la demande d'autorisation à faire au Bâtonnier pour pouvoir porter plainte pénale contre un Président administrateur, membre d'une confrérie d'avocat, qui viole le copyright* » est un droit qui n'existe pas et que Me Christian BETTEX le savait !

Comme Me Christian BETTEX ne vous a pas copié, par la présente, vous êtes au courant de la situation. Je demande des mesures correctives immédiates pour mettre fin à ce nouveau scandale et faire réparer les dommages causés avec un Droit qui n'existe pas !

J'observe que Pierre MAUDET, Magistrat assermenté, a montré qu'il était facile pour un Magistrat de violer son Serment de respecter les Valeurs de la Constitution en utilisant des stratégies de mensonges et de manipulation pour obtenir des avantages.

Ici, on est dans un cas beaucoup plus grave. En effet, C'est un Avocat Assermenté qui affirme représenter tous les élus du Grand Conseil, qui fait violer à tous ces élus leur Serment de respecter les Valeurs de la Constitution en violant le droit des plus faibles pour donner des avantages aux membres de sa confrérie.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Grand Conseil, cher Alumni EPFL, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/181216DE_RJ.pdf

Annexes : ment